

222. Arrêté du 15 juillet 1878 établissant des foires et marchés publics à Tahiti.....	125
223. Arrêté du 15 juillet 1878 ouvrant à l'Ordonnateur des crédits s'élevant ensemble à la somme de 122,000 francs.....	127
224. Arrêté du 15 juillet 1878 rendant exécutoire le rôle supplémentaire des contributions des Océaniens étrangers de Tahiti et Moorea pour les 1 ^{er} et 2 ^e trimestres 1878.....	128
225. Arrêté du 15 juillet 1878 rendant exécutoire le rôle supplémentaire des contributions et licences de Tahiti et Moorea pour le 2 ^e trimestre 1878.....	128
226. Arrêté du 15 juillet 1878 rendant exécutoire le rôle principal des contributions des îles Tuamotu pour l'année 1878.....	129
227. Arrêté du 15 juillet 1878 résiliant le marché en date du 11 juillet 1877 souscrit par M ^{me} veuve Georget pour la fourniture de la viande fraîche.....	130
228. Arrêté du 21 juillet 1878 portant promulgation dans les Établissements français de l'Océanie des conventions conclues lès 14 avril 1876 et 2 mars 1877 entre la France, la Grande-Bretagne et le Danemark pour l'extradition des malfaiteurs (<i>décrets y annexés</i>). ..	131
229. Arrêté du 26 juillet 1878 portant régularisation des soldes anciens des correspondants administratifs du trésor de Tahiti.....	141
230. Arrêté du 26 juillet 1878 accordant dispense d'âge au nommé Teuira a Tevahinctaurai à l'effet de contracter mariage.....	143
231 à 240. Nominations, mutations, etc.....	143

N° 212. — DÉPÊCHE ministérielle invitant à promulguer dans la colonie la convention conclue le 28 mars 1877 entre la France et le Danemark pour l'extradition des malfaiteurs.

(Direction des Colonies, 4^{er} bureau.)

Paris, le 12 avril 1878.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Vous trouverez dans le numéro du *Journal officiel* du 5 avril courant le texte de la convention conclue le 28 mars 1877 entre la France et le Danemark pour l'extradition des malfaiteurs.

La Chambre et le Sénat ont approuvé cette convention, qui est applicable à nos colonies, où elle devra recevoir sa pleine et entière exécution. Je vous invite à pourvoir à sa promulgation dans la colonie.

Recevez, etc.

Pour le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies :

Le Directeur des colonies,

Signé : MICHAUX.